



**Jeudi 28 avril 2022 CTL « informel »**

## **COMMUNIQUÉ**

Le CTL « informel » de la DDFIP 19 du 28/04/2022 a été réuni pour décider de l'affectation du fonds visant à l'amélioration du cadre de vie au travail des agent·e·s au sein de la DDFIP 19.

Ce CTL inhabituel concernait l'affectation d'une enveloppe de 35 339 euros découlant de l'accord du 22 octobre relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agent·e·s. Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021,
- un volet promotions en 2022,
- l'amélioration du cadre de vie.

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, du NRP, bref des économies faites sur le dos des agent·e·s.

Ce CTL se voulait l'issue toute tracée d'un processus qui, sous couvert de négociations, est un chantage par lequel la direction donnait l'illusion d'un dialogue avec les agent.e.s et les organisations syndicales.

Les organisations syndicales présentes ont voté à l'unanimité la proposition d'achat de chèques cadeaux ou culture d'un montant équivalent pour tous les agent·e·s. Bien que cette proposition ait déjà été rejetée par la direction suite au veto formulé par la DG, nous l'avons maintenue car c'est la seule qui garantisse une utilisation des fonds de façon égalitaire entre les collègues.

Une autre proposition a été retenue, celle d'un budget « repas de service » pour environ 35 € par personne, couplé avec l'aménagement des lieux de détente, ou un peu de déco...

La CGT et FO se sont prononcés contre cette deuxième proposition, car il nous semble « provocateur » de financer des lieux de pause avec de l'argent économisé grâce à des suppressions d'emplois dont l'effet est justement que les agents n'ont plus le temps de faire des pauses. De plus, cette proposition est bien loin de bénéficier à tous les agent·e·s alors que cette enveloppe leur revient de droit.